

Crédit de Fr. 450'000.- pour les rénovations et transformations du restaurant de la Blancherie

1. PREAMBULE

Le gérant du restaurant de la piscine de la Blancherie, qui a œuvré durant dix ans, a cessé son activité au 30 septembre 2021. Les recherches pour un nouveau tenancier sont à bout touchant et il devrait débiter son activité au début du mois de juin 2022. Cette phase de transition entre deux gérants est jugée idéale pour procéder à des travaux importants. Les locaux du restaurant n'ont pas bénéficié de grands travaux depuis la construction en 1982 et les derniers travaux d'entretien datent de plus de 20 ans. Une rénovation intérieure complète permettrait d'exploiter les lieux de façon optimale sans devoir intervenir à nouveau dans les prochaines années et ainsi paralyser une nouvelle fois le fonctionnement du restaurant. Cette étape, qui semble aujourd'hui nécessaire, porte sur des travaux de rénovation, de transformation et d'amélioration, notamment le remplacement d'éléments de cuisine. Les travaux prévus sont, d'une part, essentiels au bon fonctionnement du restaurant et, d'autre part, primordiaux pour le développement et l'attractivité du Centre sportif dans sa globalité. Aussi, les normes d'hygiène actuelles rendent une partie de ces travaux obligatoires. Un WC accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) sera également aménagé près de l'entrée du restaurant afin de répondre à une réelle nécessité.

2. PLANIFICATION ET FINANCEMENT

Les Services UETP et CSE ont planifié, dans un premier temps, des travaux intérieurs incluant la rénovation complète de la cuisine, de l'espace bar et self-service, ainsi que des travaux de peinture, la pose d'un nouveau revêtement des sols dans la cuisine mais également dans la salle du restaurant. La construction d'un four à pizzas au feu de bois a été planifiée et le mobilier sera remplacé. L'intégralité des travaux a été devisée à Fr. 450'000.-. Ces chiffres sont basés sur des offres obtenues auprès d'entreprises locales. L'estimation des coûts y relatifs se présente comme suit (précision +/- 10 %, TVA incluse) :

• travaux préparatoires, démontages		12'000.-
• bâtiment et agencement cuisine		
- électricité, y c. remplacement luminaires	37'000.-	
- ventilation, adaptations	22'000.-	
- agencement de cuisine, y c. induction	137'000.-	
- four à pizza y c. travaux annexes	33'000.-	
- plâtrerie, menuiserie	20'000.-	
- revêtements sols et parois	54'000.-	
- peinture	23'000.-	
- nettoyage	4'000.-	
	<hr/>	330'000.-
• honoraires (architecte, ing. ventilation, hygiène, etc.)		40'000.-
• mobilier		30'000.-
• WC PMR		38'000.-
		<hr/>
TOTAL		450'000.-

Le souhait est que les travaux puissent être exécutés pour une réouverture du restaurant au plus proche de celle des bassins extérieurs de la piscine (début juin 2022, sous réserve de la fourniture des matériaux). Il est primordial que le restaurant puisse être fonctionnel durant la période estivale. Ceci aussi bien pour les visiteurs (clients) que pour le/la futur-e gérant-e du restaurant.

A noter que l'estimation des coûts a été établie en tenant compte du remplacement du gaz par l'induction au niveau des équipements de cuisine (piano 6 feux, plancha, cuiseur à pâtes). Ce point est toujours en discussion avec l'éventuel futur repreneur, car ce dernier souhaiterait continuer à travailler au gaz (moins-value système au gaz Fr. 35'000.-).

Le plan du projet avec les futurs aménagements est annexé à la présente demande de crédit.

3. PLAN CLIMAT - DEFIS ET OBJECTIFS DE LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRIS EN COMPTE PAR LE CREDIT

L'intégration des défis de la lutte contre le réchauffement climatique est effective depuis de nombreuses années dans les planifications communales, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'eau et des constructions en général. Elle doit être renforcée de manière importante en lien avec les changements vécus ces dernières années et les nouvelles aspirations largement exprimées par la

population. Le but clairement affiché doit être de réduire l'empreinte écologique et la production des émissions de CO₂ afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie en général. Les domaines d'action principaux identifiés et les principaux objectifs fixés en vue d'élaborer le plan climat sont les suivants :

Notice - Grille d'évaluation : les domaines et les objectifs principaux découlent des premières démarches du plan climat, l'évaluation permet de mesurer globalement la possibilité d'atteindre les objectifs, et les commentaires précisent les modalités de mise en œuvre dans le présent projet

		EVALUATION			
DOMAINES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	+	+/-	-	COMMENTAIRES
Construction	Réduire la consommation, tenir compte des émissions grises générées par les matériaux dans les projets de construction, assurer une gestion durable de l'eau (infiltration, rétention, récupération, réduction de la consommation)		X		Les matériaux utilisés seront choisis en fonction des critères de durabilité applicables. La gestion des eaux n'est pas modifiée.
Energie	Réduire la dépendance aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables en général, utiliser les sources d'énergie renouvelables de manière durable et efficace		X		Il est prévu de remplacer l'alimentation au gaz par l'induction dans l'équipement de cuisine (en discussion avec le futur repreneur).
Mobilité	Favoriser une mobilité sobre en carbone, privilégier les distances courtes et, si possible, les parcours à pied, à vélo ou en transports publics ; remplacer le trafic motorisé restant par des véhicules légers et fonctionnant à l'énergie électrique renouvelable				Le projet n'a pas d'impact sur cet aspect.
Biens de consommation	Prendre en compte et réduire au minimum les émissions liées à la consommation, en particulier les émissions grises des biens et services – au niveau de l'ensemble du processus de production et d'achat, privilégier les investissements financiers neutres sur le plan climatique		X		Les matériaux utilisés seront choisis en fonction des critères de durabilité applicables.
Aménagement du territoire, urbanisme et espaces publics	Prendre en compte les changements climatiques avec des planifications cohérentes aux différentes échelles afin de promouvoir un développement territorial durable (densifier avec qualité, maximiser les surfaces vertes, arboriser les espaces publics et privés, etc.)				Le projet n'a pas d'impact sur cet aspect.
Santé	Protéger la population des effets néfastes du changement climatique dans le cadre des constructions et aménagements réalisés		X		La Municipalité veillera à ce que l'exploitant propose des produits régionaux et des menus éco-responsables.
Espaces naturels, biodiversité, dangers naturels	Protéger l'eau, la biodiversité, l'agriculture et les forêts face au changement climatique, lutter contre les crues et revitaliser les cours d'eau, améliorer la gestion du patrimoine arboré, augmenter la végétalisation en général (routes et espaces publics, espaces verts, toitures végétalisées, façades, pieds d'arbre, etc.), mettre en œuvre le label ville verte Suisse				Le projet n'a pas d'impact sur cet aspect.
Gouvernance	Mettre en place une démarche participative avec tous les milieux concernés	X			Le potentiel futur gérant a participé activement à l'élaboration du projet dès ses débuts.

4. DEMANDE DE CREDIT

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			450'000.-
Intégration du crédit dans le plan financier		x	
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	x		

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable : 5 %		22'500.-
Durée de l'amortissement comptable : 20 ans		
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		13'500.-
Total de la charge financière annuelle		36'000.-

*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes.

5. PREAVIS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Le crédit de Fr. 450'000.- pour les rénovations et transformations du restaurant de la Blancherie a été préavisé par les commissions communales comme suit :

- la Commission des finances a émis un préavis favorable, lors de la séance du 17 janvier 2022 ;
- la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics a émis un préavis favorable, lors de sa séance du 12 janvier 2022.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil de Ville d'accepter le crédit de Fr. 450'000.- pour les rénovations et transformations du restaurant de la Blancherie.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

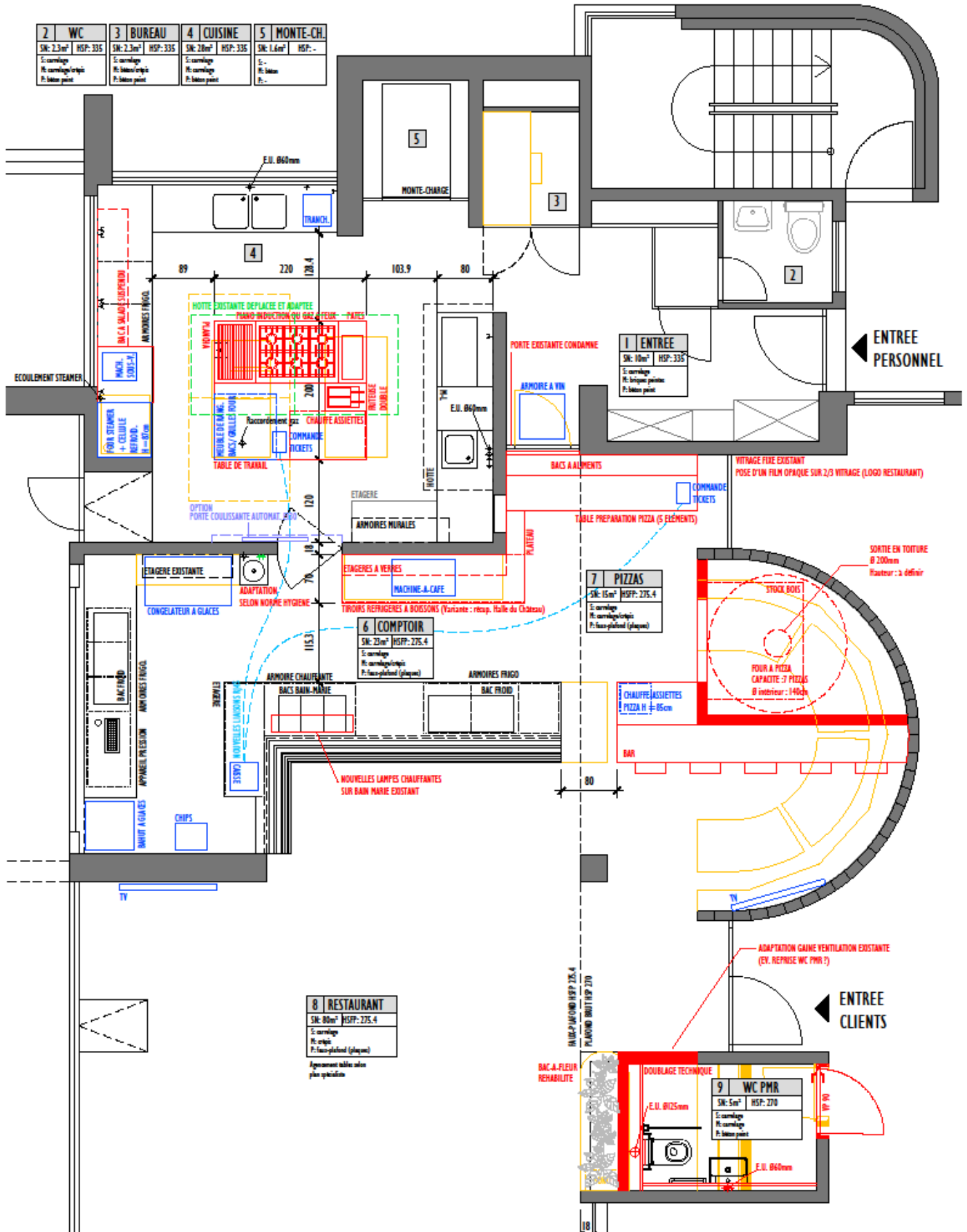
Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 18 janvier 2022



ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 18 janvier 2022 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit de Fr. 450'000.- pour les rénovations et transformations du restaurant de la Blancherie est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Gaëlle Frossard

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 31 janvier 2022